



Syndicat National de l'Environnement



Jean-Luc CIULKIEWICZ

SNE-FSU

104 rue Romain Rolland

93260 LES LILAS

tel: 01 41 63 27 30

port: 06 85 91 03 50

Courriel : jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr

Le Secrétaire Général

N/REF : SNE/JLC/2011-012

Objet :

Politique de l'eau, débat budgétaire 2012

Les Lilas, le 13 octobre 2011

Madame la Ministre,
Ministère de l'Écologie, du Développement
durable, des Transports et du Logement
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint Germain

75007 PARIS

Madame la Ministre,

La responsabilité du ministère en charge de l'écologie au regard des engagements pris par la France pour le respect des objectifs européens dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques est particulièrement importante et indiscutable :

- Directive ERU, et la menace de contentieux compte tenu du retard pris sur les échéances 1998 et 2000, imposant de lourds investissements en rattrapage ;
- Directive Cadre sur l'Eau, et ses objectifs de résultat que vous avez portés à 66 % des masses d'eau en bon état écologique à l'horizon 2015,

L'annexe au projet de loi de finances pour 2011 relative aux agences de l'eau rappelle leur rôle :

« Elles participent au niveau d'un ou de plusieurs bassins hydrographiques à la mise en oeuvre des politiques nationales de l'eau, qui s'inscrivent elles-mêmes dans les objectifs de l'Union européenne. Pour le compte de l'État et du Comité de bassin, leur objet est de contribuer à l'atteinte du bon état des eaux en réduisant l'impact des activités humaines par la préservation des ressources et à la satisfaction des besoins des usagers par la recherche de l'équilibre entre les ressources et les utilisations rationnelles de l'eau. Elles atteignent ces objectifs par des interventions financières, par la construction et le développement d'outils de planification, et par la production et la gestion de données sur l'eau pour la connaissance, la gestion et l'évaluation. Elles contribuent également à l'aide publique au développement en finançant des actions de coopération décentralisée.

Pour la période 2007-2012, la programmation des agences de l'eau est structurée par l'article 83 de la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA). Cet article fixe de manière large les priorités des agences de l'eau pour cette période, et détermine le montant maximal des engagements, ainsi que le niveau des aides au titre de la solidarité urbain - rural et de la contribution au budget de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques. »

L'article 131 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a étendu les missions des agences de l'eau à la maîtrise d'ouvrage de travaux relatifs au rétablissement de la continuité écologique ainsi qu'à la mise en oeuvre d'une politique foncière de sauvegarde des zones humides.

A cet ensemble se rajoutent les contributions à vos divers plans : assainissement, changement climatique, ... existants ou à venir.

La bonne exécution de la politique du gouvernement dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques repose donc essentiellement sur les moyens des agences de l'eau, lesquels sont issus exclusivement du produit des redevances, alimenté à 80% par les usagers domestiques à travers leur facture d'eau.

Pour faire face à l'ensemble de ces missions en pleine expansion, et aux défis posés par les directives européennes, il importe avant tout de conforter les moyens dévolus aux agences de l'eau, dans le cadre fixé par l'article 83 de la LEMA.

Et pourtant, pour 2012 :

- Une circulaire de la directrice de l'eau et de la biodiversité du 11 septembre 2010 relative aux plafonds d'emplois 2011 – 2013 fixe un objectif de suppression de 17 ETPT en 2012 par rapport à 2011, alors que les agences subissent déjà en 2011 une baisse substantielle des plafonds d'emplois de 12 ETPT par rapport à 2010.
- Des informations relatives au projet de loi de finances 2012, indiquent que votre gouvernement envisage de détourner une partie du produit des redevances à hauteur de 55 millions d'euros pour contribuer à la réduction du déficit budgétaire.

Dans un contexte de crise financière dont la dérive du système bancaire est à l'origine, le SNE-FSU est particulièrement choqué de voir ainsi ponctionner les agences de l'eau pour contribuer à résorber un déficit que le gouvernement actuel a grandement contribué à creuser.

Le SNE-FSU vous rappelle que les agences de l'eau ont dû faire appel à l'emprunt bancaire, dans le cadre d'un plan initié par votre prédécesseur, et doivent en conséquence en payer les intérêts.

Le SNE-FSU ne défend pas une « corporation de l'eau ». Le SNE-FSU dénonce le principe de détournement des redevances qui pèsent sur les consommateurs et usagers de l'eau, dans leur dos.

Ce n'est, hélas, pas la première tentative. Ce nouveau précédent constitue un choix totalement irresponsable pour les générations futures, qui pèsera à jamais sur ceux qui l'ont fait.

2012 constitue la dernière année des IX^o programmes. Le SNE-FSU vous rappelle les besoins financiers des agences de l'eau en cette dernière année du IX^o programme, notamment pour répondre aux dernières mises aux normes en matière d'eau résiduaire urbaine.

2012 verra la préparation des X^o programmes, et la France accueillera le Forum Mondial de l'Eau à Marseille.

Vu l'importance des enjeux de l'eau, pour cette année 2012, à l'horizon 2015 et au-delà, le SNE-FSU vous demande de peser de tout votre poids dans le débat budgétaire, afin de préserver les moyens nécessaires au plein exercice de votre responsabilité.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Secrétaire Général du SNE-FSU



Jean-Luc CIULKIEWICZ